

# DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIER UN DEBIT TEMPORAIRE

## Débit de boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie

### ARRÊTÉ N° 207-2025-PAY

Monsieur le Maire,

Je soussigné, Monsieur Dominique RODRIGUEZ, agissant en qualité de président de l'ACCA de Payré, Commune déléguée de Valence-en-Poitou ait l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions des articles L.333461 et L.333462 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie du samedi 10 et dimanche 11 mai 2025 à la Vacheresse de Payré, Chemin Communal dit « Chemin Chaussé » à l'occasion du Ball Trap.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire délégué, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Payré, le 06 mai 2025

Dominique RODRIGUEZ  
Président



### ARRÊTÉ DU MAIRE (1)

Je soussigné **Jules GIRARDEAU, Maire délégué de la Commune déléguée de Payré, Commune de Valence en Poitou**

Vu l'article L.2122-28 du Code Général des collectivités territoriales ;  
Vu l'article L.3334-1 et L.3334-2 du Code de la santé publique ;  
Vu la demande ci-dessus ;

### ARRÊTE :

Article unique – **Dominique RODRIGUEZ, agissant en qualité de président de l'ACCA de Payré 86700 Valence en Poitou** est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie, à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

### AVIS DU MAIRE (1)

FAVORABLE

DÉFAVORABLE

A LA DEMANDE CI-DESSUS

Payré, le 06 mai 2025

Le Maire délégué,  
Jules GIRARDEAU

